

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Département du VAR**  
-----

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL . 73/2024**

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick  
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne  
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François  
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EN REPARATION D'UN PREJUDICE SUR LA VOIRIE  
DE LA COMMUNE DE PIGNANS**

Monsieur le Maire expose que le 2 avril 2024, lors d'un exercice militaire organisé par l'Ecole Militaire de Draguignan, la voirie de la commune a été endommagée.

Il ressort des constatations que la responsabilité de l'Etat est engagée sur le fondement des articles L.2161-1 et suivants du Code de la Défense au taux de 100 %.

Il convient donc d'indemniser le préjudice subi par la commune au vu du justificatif présenté à hauteur de 1 500.00€

Il est proposé d'accepter le protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Défense et notamment les articles L.2161-1 et suivants,

**ET APRES en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

**D'ACCEPTER** les termes du protocole transactionnel proposé par le Ministère des Armées.

#### **Article 2 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

**VOTÉE A L'UNANIMITÉ :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**BRUN FERNAND**  
**Maire de PIGNANS**

